

Au cours de l'année 1958, le ministère de la Production de défense et la *Defence Construction (1951) Limited* ont passé des contrats de défense d'une valeur nette totale de 730,652,000 dollars, soit 20.6 p. 100 de plus que l'année précédente. (La valeur nette des contrats comprend celle des nouveaux contrats aussi bien que celle des modifications qui ont augmenté ou diminué les engagements pris en vertu des contrats existants). Pour la plupart des importants programmes de production de défense, la valeur nette des contrats accordés au cours de l'année a augmenté, mais il y a une exception notable, soit la diminution qui s'est produite dans le programme d'acquisition de matériel électronique et de transmission, diminution entraînée surtout par l'abandon du système électronique intégré destiné à l'avion *Arrow CF-105*.

Les contrats et modifications de contrats adjudgés en vertu du programme de production d'avions ont atteint le chiffre de 300,185,000 dollars, soit une augmentation de 55 p. 100 par rapport à celui de 1957. Ce programme représentait 41 p. 100 de la valeur nette totale des contrats passés en 1958, en comparaison de 32 p. 100 pour l'année précédente. La majeure partie de ces dépenses a été affectée à la construction de l'avion supersonique *Arrow CF-105* et de son moteur à réaction, l'*Iroquois PS-13*, l'avion naval *Tracker CS2F*, l'avion de reconnaissance maritime *Argus CP-107*, le *CC-106*, avion de transport militaire à grand rayon d'action, le *T-33 Silver Star*, avion à réaction destiné à l'entraînement, le *CC-109 Cosmopolitan*, avion de transport à rayon d'action moyen, et l'engin téléguidé *Sparrow II*, qui a ensuite été abandonné. Au cours de l'année, on a adjudgé un bon nombre de contrats pour la réparation et la révision de cellules, de moteurs et de pièces.

Au titre du programme de matériel électronique et de communication, les commandes ont atteint une valeur nette de \$73,409,000. Le système électronique intégré (*Astra*) du *CF-105*, qui en représentait la plus forte part, a cependant été abandonné, lui aussi, avant la fin de l'année. Parmi les autres principaux éléments du programme, mentionnons différents modèles d'appareils de radar, des systèmes de radar de conversion, des radio-balises sonores, l'entretien et le soutien des lignes de radar et enfin la construction, l'approvisionnement, l'aménagement et l'entretien provisoire du système de communication *ADCOM II*.

La valeur nette des contrats de construction navale a atteint \$77,140,000, ce qu'il faut attribuer surtout à un accroissement des commandes de destroyers d'escorte. On a accordé un contrat pour la construction du navire de tête du deuxième groupe de destroyers d'escorte de la classe du *Restigouche*. Pour ce groupe d'escorte, on a commandé du matériel dont la production exige de longs délais: moteurs auxiliaires à turbines, groupes électrogènes à moteur diesel, et engrenages maritimes de démultiplication à turbines.

Parmi les autres articles qui ont fait l'objet de commandes importantes figurent des fusils de 7.62 mm (FN), des obus de 20 livres et des cartouches à balles de 7.62 mm. Une bonne partie de la valeur des contrats d'approvisionnement était attribuable aux achats d'essence avion et de carburant pour avion à turbo-propulsion. Dans l'ensemble, les achats de carburant ont légèrement baissé. Les contrats de construction de défense ont augmenté de 11 p. 100 par rapport à 1957 pour s'établir à \$66,956,000.

Les dépenses au titre de l'approvisionnement et de la construction de défense ont été de \$757,727,000 en 1958, ce qui représente une baisse de près de 13 p. 100 sur le chiffre de 1957. Tous les principaux programmes ont enregistré une baisse, sauf ceux de l'armement et du matériel électronique et de communication, qui ont augmenté modérément. La plus forte baisse s'est manifestée dans les domaines du bâtiment et de la construction navale, où elle a été de 40 et de 54 p. 100 respectivement. En 1958, la production d'avions a représenté 45 p. 100 de la valeur totale du programme d'approvisionnement et de construction aux fins de défense; le matériel électronique et de communication, 13.1 p. 100; les navires, 6.6 p. 100; la construction, 6.4 p. 100; et les carburants et lubrifiants, 6.1 p. 100.

En 1958, 97.3 p. 100 de la valeur totale des contrats ont été accordés à des sociétés canadiennes, contre 91.0 p. 100 en 1957; l'augmentation est dans une large mesure attribuable à des réductions de la valeur d'anciens contrats portant sur du matériel d'aviation fourni par l'État et acheté aux États-Unis, et à la mise au rancart des programmes *Astra*